

Ses droits n'étant que de	523.840,00
Il devra à ses co-partageants une soulte de	32.960,00
RESTE	523.840,00

Egal au montant de ses droits.

LOT de Monsieur Louis Jean Marie TAPIE

Il est attribué à Monsieur Louis Jean Marie TAPIE

LA NUE PROPRIETE

COMMUNE DE GERDE

1°) Parcelle de terre, lieudit "Le Moulin" cadastrée Section A. N° 478 d'une contenance de vingt cinq ares soixante dix centiares.
Pour une valeur de 224.000,00

2°) Parcelles de terre, lieudit "Talabent" cadastrées Section E. N° 57 - 66 - 128 - 150 - 151 - 152 - 161 d'une contenance de un hectare soixante et un ares quatre vingt dix neuf centiares.
Pour une valeur de 6.400,00

3°) Parcelle de terre, lieudit "Theil ou Estantère" cadastrée sous la Section A. N° 1326 d'une contenance de trente six ares quatre vingt trois centiares.
Pour une valeur de 10.400,00

4°) Parcelle de terre lieudit "Lacoste" cadastrée sous la Section C. N° 149 - 150 d'une contenance de quatorze ares dix centiares.
Pour une valeur de 480,00

COMMUNE D'ASTE

Parcelles, lieudit "Artigau", cadastrées sous la Section B. N° 355 - 357 - 358 - 359 - 360 d'une contenance de quatre vingt quatre ares quatre vingt quinze centiares.
Pour une valeur de 6.400,00

ENSEMBLE 247.680,00

Et la soulte à recevoir de Monsieur TAPIE,
soit la somme de 14.240,00

TOTAL 261.920,00

Egal au montant de ses droits.

LOT de Monsieur Fernand Pierre Théodore TAPIE

Il est attribué à Monsieur Fernand Pierre Théodore TAPIE

LA NUE PROPRIETE

COMMUNE DE GERDE

1°) Maison d'habitation, Rue de l'Eglise, cadastrée sous la Section B. N° 435 d'une contenance de un are trente cinq centiares.
Pour une valeur de 224.000,00

2°) Parcelle lieudit "Bessayns", cadastrée sous la Section A. N° 562 d'une contenance de quarante deux ares cinquante centiares.
Pour une valeur de 9.600,00